

Collectivités, associations... soyez partenaires de la consultation du public

Comment ?

- en relayant l'information dans vos journaux, sur vos sites internet...
- en proposant dans les lieux d'accueil du public liés à l'environnement :
 - le document de consultation
 - le questionnaire de recueil des avis
- en organisant des débats ou des actions de sensibilisation à la gestion de l'eau



Contactez l'agence de l'eau
de votre bassin

Lexique

Le bon état. C'est l'objectif à atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015 ; à la fois pour les eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, littoral et estuaires) un bon état écologique et chimique et pour les eaux souterraines, un bon état quantitatif et chimique.

Le comité de bassin. « Parlement de l'eau », ce comité constitue dans chaque bassin hydrographique le lieu de débat et de concertation entre tous les acteurs concernés par la politique de l'eau: Elus locaux, représentants de l'Etat, des usagers (industriels et agriculteurs), et du mouvement associatif (consommateurs, pêcheurs, protecteurs de la nature).

Le Sdage. Créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Sdage fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Il est élaboré par le comité de bassin. Le Sdage actuel a été adopté en 1996 et va être révisé pour intégrer les nouvelles obligations définies par la directive européenne sur l'eau.

Le bassin hydrographique. Désigne un grand ensemble de bassins versants : le bassin versant est l'ensemble des terrains où l'eau circule pour rejoindre le cours d'eau. Il est délimité par des lignes de partage des eaux (ou ligne de crête) qui sont des frontières naturelles dessinées par le relief.

Les "assemblées". En l'occurrence, les conseils régionaux, conseils généraux, chambres consulaires, établissements publics territoriaux, commissions locales de l'eau ...

Vous pouvez consulter

**Le site du ministère de l'écologie
et du développement durable**

www.ecologie.gouv.fr

Les sites des bassins hydrographiques

Bassin Rhin-Meuse : www.eau2015-rhin-meuse.fr

Bassin Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr

Bassin Adour-Garonne : <http://dce.eau-adour-garonne.fr>

Bassin Rhône-Méditerranée & Corse : www.eaurmc.fr

Bassin Seine-Normandie : www.eau-seine-normandie.fr

Bassin Artois-Picardie : www.eau-artois-picardie.fr

Le site des agences de l'eau :

www.lesagencesdeleau.fr



Un bon état des eaux en 2015 à votre avis



2 mai - 2 novembre 2005

**Les comités de bassin
consultent le public
sur les grands enjeux
de la gestion de l'eau**

Agence de l'eau Loire-Bretagne - BP 6339 - 45063 ORLÉANS CEDEX 02
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74 - www.eau-loire-bretagne.fr

En 2005, donnez votre avis sur les enjeux de la gestion de l'eau

Consultation du 2 mai
au 2 novembre 2005

Pour la première fois, les comités de bassin vous consultent pour construire de nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour les années 2009 à 2015.

➔ Sur quoi ?

- sur le programme de travail de révision du Sdage
- les principaux enjeux pour mieux gérer l'eau
- et les milieux aquatiques

➔ Où pourra-t-on lire les documents de consultation ?

- en sous-préfectures,
- sur les sites internet des bassins,
- aux sièges des agences de l'eau

➔ Comment donner son avis ?

- en sous-préfectures,
- sur les sites internet des bassins,
- aux sièges des agences de l'eau
- ou par courrier au président du comité de bassin

Partagez une ambition européenne pour l'eau :

- des rivières vivantes, et la qualité de l'écosystème comme objectif de la bonne gestion de l'eau
- un bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015, un coup d'arrêt à la dégradation de la ressource en eau



- l'association de tous à la gestion de l'eau : participation des acteurs, information et consultation du public

- l'analyse économique pour orienter les choix d'actions et plus de transparence sur les coûts

**2015, des milieux aquatiques
et une eau de qualité pour tous**

Participez à chaque étape de la construction du Sdage

2002
2004

le comité de bassin a préparé un « état des lieux » et précisé les enjeux pour la gestion de l'eau

les assemblées régionales et départementales ont été consultées fin 2004 sur ces enjeux et sur le programme de travail pour réviser le Sdage

2005
2006

de mai à novembre 2005, le public est consulté sur :

les enjeux de la gestion de l'eau,

le programme de travail pour la révision du Sdage

le comité de bassin prépare le projet de Sdage

2007
2008

le projet de Sdage :

est soumis au public et aux assemblées,
puis adopté par le comité de bassin et
approuvé par l'État

L'eau, c'est notre affaire à tous

Tous acteurs de l'eau